

Durée de la session : 7 heures

Domaine de formation : ELU0305 – Cimetières et gestion funéraire

Prérequis : Aucun prérequis n'est nécessaire

Public : Groupe d'élus

Groupe d'agent(s)

Groupe mixte élus et agents

La gestion des cimetières constitue une responsabilité importante pour les communes. Les procédures de reprise de sépultures, souvent complexes et sensibles pour les familles, doivent être menées dans le strict respect du cadre juridique. Cette formation permet aux élus et aux agents d'acquiescer les repères indispensables pour conduire ces opérations avec rigueur, sécurité juridique et respect des administrés.

Les objectifs pédagogiques :

Cette formation a pour objectifs de permettre aux participants de :

- Maîtriser le cadre juridique afférent aux procédures administratives de reprise d'une part, des concessions, qu'elles soient échues ou en état d'abandon et d'autre part, des emplacements en terrain commun .
- Sécuriser les diverses étapes de la reprise afin de prévenir les contentieux funéraires

Le programme :

Présentation de la journée de formation

- Introduction
 - Une obligation légale d'inhumation
 - Une obligation légale d'entretien

Module 1 : Les modes d'inhumation

But : Repérer les spécificités propres à chaque mode de sépulture

Thème 1 : La concession

Mettre en évidence les principales caractéristiques de l'inhumation en concession

- 1°/ Un mode d'inhumation facultatif
- 2°/ Un mode d'inhumation contractuel
 - Les redevances de concessions
 - Les durées de concessions
 - Les catégories de concessions
 - Le renouvellement des concessions
 - La transmission des concessions

Thème 2 : Le terrain commun

Mettre en évidence les principales caractéristiques de l'inhumation en terrain commun

- 1°/ Un mode d'inhumation obligatoire
 - Au cœur du service public
- 2°/ Un mode d'inhumation temporaire
 - Un délai de rotation de 5 ans

Module 2 : La reprise des sépultures funéraires

Examiner les diverses procédures de reprises

Thème 1 : La reprise des concessions temporaires échues

Analyser les règles juridiques relatives au relevage des concessions arrivées à terme et non renouvelées

- 1°/ Le non-renouvellement de la concession
 - Le défaut de paiement et la renonciation au droit à concession
 - Le délai de carence de deux ans
- 2°/ Les formalités de publicité
 - Une obligation légale
 - Une obligation par tout moyen

Thème 2 : La reprise des concessions en état d'abandon

Analyser les règles juridiques relatives au relevage des concessions dégradées

- 1°/ Le champ d'application de la procédure de reprise
 - Les concessions susceptibles de faire l'objet d'une procédure de reprise en état d'abandon
 - Les concessions non susceptibles de faire l'objet d'une procédure de reprise en état d'abandon
- 2°/ Les conditions d'exercice de la procédure de reprise
 - Une double condition temporelle
 - Une condition matérielle
- 3°/ Les étapes de la procédure de reprise
 - Le 1er procès verbal de constat d'abandon :
 - Le transport in situ
 - La rédaction du procès-verbal
 - La notification / l'affichage du procès-verbal
- Le 2d procès verbal de constat d'abandon :
 - Le délai annuel
 - Le transport in situ
 - La rédaction du 2d procès-verbal
 - La notification / l'affichage du 2d procès-verbal
- 4°/ L'issue de la procédure de reprise
 - La délibération du conseil municipal
 - L'arrêté de clôture
- 5°/ Les effets de la procédure de reprise
 - L'enlèvement des monuments et emblèmes funéraires
 - L'exhumation des restes mortels (crémation, réinhumation en ossuaire)

Thème 3 : La reprise des emplacements en terrain commun

Analyser les règles juridiques relatives au relevage des sépultures des personnes dépourvues de ressources

- 1°/ Une absence de droit au renouvellement
- 2°/ Une absence de publicité

Les points forts de la formation :

- Intervenante passionnée, compétente et dynamique forte d'une expérience d'une vingtaine d'années dans l'enseignement universitaire et la formation à destination des élus locaux.

Modalités pédagogiques :

- La formation est dispensée en visioconférence en présence de votre Formatrice
- Elle alterne apports théoriques, analyses de situations, échanges et exercices pratiques pour favoriser la mise en application.

Moyens pédagogiques :

- Plateforme de visioconférence
- Accès un extranet pédagogique.
- Les ressources pédagogiques (supports et documents) sont mises à disposition via cet extranet.
- Un appui technique peut être mobilisé pour l'aide à la connexion

Ressources pédagogiques :

- Les participants ont accès à un ensemble de ressources pédagogiques numériques : supports projetés, documents d'analyse, études de cas, exercices et fiches méthodologiques.
- Ces ressources sont mises à disposition via l'extranet dédié avant, pendant ou après la formation, selon les besoins.

Modalités d'évaluation :

- Questionnaire sur les attentes
- La validation des acquis du bénéficiaire s'effectue par un quiz de connaissances.
- Evaluation de la satisfaction à chaud et évaluation à froid à 6 mois

Les résultats attendus :

- À l'issue de la formation, une attestation de fin de formation vous sera remise, elle précisera les objectifs visés, les dates, la durée.

Formatrice : Madame Valérie AREKIAN


- Docteur en droit public, Valérie Arékian est chargée d'enseignement à l'université de Lille depuis 2003. Consultante libérale, spécialisée en droit des collectivités territoriales, en droit de la responsabilité et en droit funéraire elle œuvre auprès des entreprises et des acteurs publics locaux en matière de conseil, de formation et d'ingénierie de projets.



Financement et coût : (Tarif exonéré de TVA – Art. 261.4-4.a du CGI)

- **Tarif – inscription individuelle en visioconférence – Deux options de financement :**
 - 560 € TTC (prise en charge sur le budget de la collectivité)
 - 400 € TTC facturés à la Caisse des Dépôts (DIF Élu)

Délais d'accès à cette formation en visioconférence :

- Pour les inscriptions individuelles en visioconférence :
 -  L'ouverture de cette session est garantie dès la première inscription. après la finalisation de votre inscription, la date est fixée d'un commun accord, selon vos disponibilités et celles de Madame AREKIAN . Trois plages horaires sont proposées : 9h–12h30, 14h–17h30 ou 18h–21h30.

Pour nous contacter :

S.A.S. FDEL (Formation Des Elus Locaux)
Siège social : 49, Avenue du Général de Gaulle 79200 PARTHENAY
Téléphone fixe : 05 49 71 17 03
Téléphone mobile : 06 71 61 73 49
Adresse électronique : gilbertfr@formationdeseluslocaux.fr
Numéro de SIRET : 88982928900012
Conditions générales de vente sur le site : <https://www.formationdeseluslocaux.fr>
Déclaration d'activité en tant que prestataire de formation enregistrée sous le numéro 75790137279 auprès de la préfète de région Nouvelle-Aquitaine



Notre organisme de formation est agréé par le ministère de la Cohésion des territoires et des relations avec les collectivités locales depuis le 23 mars 2021 pour dispenser des formations aux élus locaux

BULLETIN D'INSCRIPTION A LA FORMATION La reprise des sépultures funéraires

Lieu : en visioconférence

Durée : Une journée 7 heures

Date : à définir au cours de votre période d'inscription selon vos disponibilités et celles de votre Formatrice.

Tarif DIF ELU (facturation à la caisse des dépôts) : 400 € TTC si DIF ELU

Tarif COLLECTIVITE : 560 € TTC budget de la collectivité Exonération de TVA – Art. 261.4-4.a du CGI)

Deux moyens de s'inscrire selon le choix du financement :

Choix 1 pour le financement DIF ELU ou **Choix 2** pour un financement par la collectivité

Choix 1 - Financement DIF élu : comment vous inscrire ?

- Connectez-vous sur la plateforme [moncompteformation.gouv.fr](https://www.moncompteformation.gouv.fr)
- Accédez directement à la formation en cliquant sur ce lien :

https://www.moncompteformation.gouv.fr/espace-prive/html/#/formation/recherche/88982928900012_ELU0305-AV0101/88982928900012_ELU0305-AV0105

- Pour connaître les étapes détaillées d'inscription avec le DIF Élu : [cliquez-ici](#)
- Si vos droits ne couvrent pas l'intégralité du coût, la collectivité peut compléter le financement: [cliquez-ici](#)
- Si vous ne souhaitez pas utiliser l'identité numérique de La Poste : suivez ce guide : [cliquez-ici](#)



Choix 2 - Financement collectivité : comment vous inscrire ?

- Complétez le formulaire d'inscription ci-dessous (un par personne)
- Envoyez-cette page par e-mail à : gilbertfr@formationdeseluslocaux.fr
- Vous pouvez également utiliser le formulaire intitulé [inscription en ligne](#) sur notre site internet



1 FORMATION SOUHAITEE :

Nom de la session : **La reprise des sépultures funéraires**

Date de la session : à définir dans votre période d'inscription selon vos disponibilités et celles de votre Formatrice

Lieu de la session : en visioconférence

2 ETAT CIVIL DU PARTICIPANT A LA FORMATION :

Madame Monsieur Nom : Prénom :

3 COORDONNEES PERSONNELLES DU PARTICIPANT :

Téléphone : Courriel :

4 MANDAT OU FONCTION DU PARTICIPANT :

Maire Maire Adjoint Conseiller (e) Municipal(e) de votre commune
Président V. Président(e) Conseiller(e) d'une communauté de communes ou d'agglomération
Conseiller départemental Conseiller régional Agent de la collectivité Autre

5 COLLECTIVITE :

Intitulé de la collectivité : (exemple : mairie, communauté de communes...) :

Adresse :

Code postal : Commune : Numéro de siret :

Représentant légal de la collectivité :

Madame Monsieur Nom : Prénom :

Fonction : (Maire – Président)

Téléphone de la collectivité : Courriel de la collectivité

Personne en charge dans la collectivité de la gestion administration de l'inscription (si différente du participant)

Madame Monsieur Nom : Prénom :

Fonction :

Téléphone : Courriel :

Dans le cadre de l'accueil des personnes en situation de handicap sur nos formations, nous vous remercions de nous signaler si vous avez un besoin de compensation pour accéder à la formation. A partir de l'expression de vos attentes, nous mettrons en place un accueil et un accompagnement spécifiques pour favoriser l'accès à la formation que vous souhaitez suivre.

J'ai un besoin de compensation oui non